

- P.F. Ben, ça ne m'inquiète pas à en paranoïer là, mais j'aime pas ça...
- A. Qui partage l'idée de Sonia? Est-ce que c'est des choses possibles?
- P.F. Ça peut être possible, mais moi j'y avais jamais pensé...
- A. Est-ce que ça vous est déjà arrivé d'entendre parler de quelqu'un à qui on avait demandé à l'extérieur du pays, en voyage, de rapporter un paquet sans en connaître le contenu. Vous êtes à l'extérieur du pays et quelqu'un vous dit "Écoute tu t'en vas au Canada là, tu prends l'avion dans une heure c'est aussi bien d'apporter mon paquet ça va m'éviter de le poster?"
- P.F. Oui
- A. Vous vous êtes fait demander ça?
- P.F. Oui, il y a 2 ans j'ai rapporté... mais j'ai dit à la personne tu n'emballes pas le paquet par exemple... c'était une cassette. Je lui ai dit tu ne l'emballes pas, donne-moi l'adresse et rendue à Montréal moi je vais l'emballer puis je vais la mettre à la poste.
- A. Ça ne vous a pas...
- P.F. C'est justement pour ça, je lui ai dit "tu ne l'emballes pas, si c'est emballé moi je vais le déballer et je vais regarder ce qu'il y a dedans"... j'veux dire je ne rapporterais pas n'importe quoi là...
- A. Quels sont selon vous les répercussions possibles pour un Canadien qui se trouve en voyage à l'extérieur du pays, et qui accepte de ramener un paquet, comme ça, pour un étranger?
- P.F. Ben là, s'il ne regarde pas dedans...
- P.F. J pense qu'il n'y en a aucune si c'est pas un animal ou de la drogue ou quoi que ce soit... toutes les choses qu'on a pas le droit de ramener... si c'est pas ça on est correct, que ce soit une cassette vidéo ou n'importe quoi... si c'est pas de la nourriture ou des animaux ou de la drogue...
- A. Mais comment vous faites pour savoir le contenu du paquet?